



RÈGLEMENT 1331

décrétant un emprunt de 700 000 \$ pour des travaux de réfection des infrastructures de la rue Lanthier, incluant le coût des travaux, les honoraires professionnels, les frais inhérents, les taxes et les imprévus pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 700 000 \$

Séance ordinaire du conseil municipal, tenue publiquement le 19 décembre 2022 à 19h23, dans la salle du conseil municipal située au 1386, rue Dumouchel, à Sainte-Adèle, lieu ordinaire des séances à laquelle sont présents les membres du conseil suivants formant le quorum :

Monsieur Richard Allard	Conseiller du district 1
Madame Arielle Beaudin	Conseillère du district 2
Monsieur Alexandre Laganière	Conseiller du district 3
Monsieur Jean-François Robillard	Conseiller du district 4
Monsieur Gaëtan Gagné	Conseiller du district 5
Monsieur David Huggins-Daines	Conseiller du district 6

sous la présidence de madame la mairesse Michèle Lalonde.

ATTENDU QUE des travaux de réfection des infrastructures de la rue Lanthier sont nécessaires ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle ne dispose pas actuellement des sommes requises pour payer le coût de ces travaux ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de contracter un emprunt pour payer le coût des travaux, incluant des honoraires et tous les frais inhérents;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 21 novembre 2022 par madame la conseillère Arielle Beaudin;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé et présenté avec l'avis de motion ;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil municipal dans les délais impartis par la Loi ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

LE CONSEIL MUNICIPAL décrète qu'il soit statué et ordonné par le présent règlement ce qui suit :

Article 1 Emprunt

Le conseil est autorisé à faire réaliser des travaux de réfection des infrastructures de la rue Lanthier et à emprunter une somme de 700 000 \$ pour assumer le coût des travaux et des honoraires professionnels incluant tous les frais inhérents, les taxes et les imprévus.

Les estimations détaillées des coûts préparées par la trésorière, madame Julie Brazeau datée du 11 novembre 2022 (Annexe A) et celle préparée par messieurs Étienne Brossard, ing., directeur-adjoint des services technique et Louis-A. Desforges, chargé de projet (Annexe B) lesquelles sont jointes au présent règlement pour en faire partie intégrante.

Article 2 Dépense

Le conseil est autorisé à dépenser une somme ne devant pas excéder le montant de 700 000 \$ pour les fins du présent règlement, cette somme inclut tous les frais inhérents, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert à l'annexe A.

Article 3 Terme de l'emprunt

Que l'emprunt soit remboursé sur une période de 20 ans.

Article 4 Bassin de taxation – réseau d'aqueduc

Pour pourvoir à cent pourcent (100%) des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de **22%** l'emprunt décrété par le présent règlement visant la réfection de la conduite d'aqueduc, il est imposé et il sera prélevé annuellement durant le terme de l'emprunt sur tous les immeubles imposables desservis ou aux termes des travaux décrétés par le présent règlement qui seront desservis par le système d'aqueduc municipal, lesquels sont identifiés en bleu sur le plan joint à l'annexe C et daté du 17 novembre 2022, une taxe spéciale calculée à un taux suffisant d'après leur valeur, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Article 5 Bassin de taxation – Réseau d'égout sanitaire et pluvial

Pour pourvoir à cent pourcent (100%) des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de **36%** l'emprunt décrété par le présent règlement visant la réfection de la conduite d'égout sanitaire et pluvial, il est imposé et il sera prélevé annuellement durant le terme de l'emprunt sur tous les immeubles imposables desservis ou aux termes des travaux décrétés par le présent règlement qui seront desservis par les systèmes municipaux d'égout sanitaire et pluvial du secteur de l'usine de traitement des eaux usées de Mont-Rolland, lesquels sont identifiés en brun sur le plan joint à l'annexe D et daté du 17 novembre 2022, une taxe spéciale calculée à un taux suffisant d'après leur valeur, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Article 6 Bassin de taxation – réfection de rue et pavage

Pour pourvoir à cent pourcent (100%) des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de **42%** de l'emprunt décrété pour la portion visant la réfection de la chaussée, il est imposé et il sera prélevé annuellement durant le terme de l'emprunt sur l'ensemble les immeubles imposables sur le territoire, une taxe spéciale calculée à un taux suffisant d'après leur valeur, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Article 7 Affectation

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement soit plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

Article 8 Appropriation de contribution ou subvention

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme du remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

Article 9 Disposition finale

Que le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Avis de motion	21 novembre 2022
Adoption	19 décembre 2022
Approbation – Personnes habiles à voter	17 et 18 janvier 2023
Approbation MAMH	7 février 2023
Entrée en vigueur	14 février 2023

Signé à Sainte-Adèle, ce 14^e jour du mois de février de l'an 2023.

(s) Michèle Lalonde

(s) Audrey Sénécal

Mme Michèle Lalonde
Mairesse

Me Audrey Sénécal
Greffière et directrice des
Services juridiques

CERTIFICAT D'APPROBATION

RÈGLEMENT 1331

En vertu de l'article 357 de la *Loi sur les cités et villes* :

« Règlement 1331 décrétant un emprunt de 700 000\$ pour des travaux de réfection des infrastructures de la rue Lanthier, incluant le coût des travaux, les honoraires professionnels, les frais inhérents, les taxes et les imprévus pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 700 000 \$ »

Par le conseil	19 décembre 2022
Par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation	7 février 2023

(s) Michèle Lalonde

(s) Audrey Sénécal

Mme Michèle Lalonde
Mairesse

Me Audrey Sénécal
Greffière et directrice des
Services juridiques

ANNEXE A
VILLE DE SAINTE-ADÈLE
Travaux de réfection des infrastructures de la rue Lanthier
RÈGLEMENT 1331

Coût des travaux - Annexe B 588 000 \$

Frais incidents

Honoraires de surveillance	30 000 \$	
Honoraires contrôle de la qualité	15 000 \$	
Avis divers et permis	2 000 \$	
Taxes	31 990 \$	
Frais de financement	26 923 \$	
Imprévus (autres que ceux inclus dans le coût des travaux)	6 087 \$	112 000 \$
		<hr/>

Coût total du projet 700 000 \$

Financement 700 000 \$

Emprunt 20 ans



Julie Brazeau

Trésorière

Le 11 novembre 2022

ANNEXE « B »



ESTIMATION BUDGÉTAIRE DES COÛTS DE CONSTRUCTION

Projet: Travaux de réfection des infrastructures souterraines et de surface sur la rue Lanthier, incluant la construction d'un nouveau réseau d'égout pluvial, dans le secteur de Mont-Rolland

Client: Ville de Sainte-Adèle

Référence : GEN-2023-001

Dossier : 2020-133

Date: 10 novembre 2022

Hypothèses:

- Estimation de classe A (marge d'erreur de 10%)
- Coûts 2022
- Quantité arrondies
- Séparation du réseau unitaire par la mise en place d'égout sanitaire et pluvial
- Reconstruction de la conduite d'égout sanitaire
- Remplacement de la conduite d'eau potable sur toute la longueur du projet
- Reconstruction complète de la chaussée pour l'ensemble du projet
- Sols contaminés considérés selon les plages de contamination indiqués dans l'étude géotechnique

Préparée par :

Louis-A. Desforçes
Chargé de projet

Vérifiée par :

Étienne Brossard, ing.
Directeur-adjoint



ESTIMATION BUDGÉTAIRE DES COÛTS DE CONSTRUCTION

Projet: Réfection des infrastructures - Rue Lanthier
Client: Ville de Sainte-Adèle
Référence: GEN-2023-001
Dossier : 2020-133
Date: 10 novembre 2022

Synthèse:

	Montants
1. Rue Lanthier	534 150,00 \$
Sous-total	534 150,00 \$
Travaux contingents (10%)	53 415,00 \$
Sous-total avant taxes	587 565,00 \$
TPS (5%)	29 378,25 \$
TVQ (9,975%)	58 609,61 \$
Total des travaux (taxes incluses)	676 000,00 \$

RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES
RUE LANTHIER

SOMMAIRE

	Montants
1. ORGANISATION DE CHANTIER	106 575,00 \$
2. EAU POTABLE	96 850,00 \$
3. ÉGOUT SANITAIRE	90 250,00 \$
4. ÉGOUT PLUVIAL	80 850,00 \$
5. FONDATION DE RUE	82 100,00 \$
6. TROTTOIR, BORDURE ET PAVAGE	53 225,00 \$
7. AMÉNAGEMENTS	24 300,00 \$
SOUS-TOTAL	534 150,00 \$

Estimation des coûts

	Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
1	ORGANISATION DE CHANTIER				
1,1	Gestion de la circulation, incluant plans, signalisation, maintien, entretien, sécurité, etc. - travaux 2022	1	global	5 000,00 \$	5 000,00 \$
1,2	Gestion du chantier, incluant maintien des réseaux en fonction, bureau de chantier, inspection numérique avant travaux, sécurité du chantier, coordination avec les intervenants, etc. (travaux 2022)	1	global	55 000,00 \$	55 000,00 \$
1,3	Gestion des eaux souterraines et de ruissellement pendant les travaux	1	global	2 500,00 \$	2 500,00 \$
1,4	Gestion des sols contaminés, incluant disposition hors site - plage A-B	850	t.m.	45,00 \$	38 250,00 \$
1,5	Remblai sans retrait sous les conduites municipales ou les services d'utilités publiques (si requis - sur demande de l'ingénieur)	15	m ³	175,00 \$	2 625,00 \$
1,6	Fouilles exploratoires (si requis - sur demande de l'ingénieur)	1	unité	500,00 \$	500,00 \$
1,7	Isolant rigide de polystyrène extrudé (HI-60) - 50 mm d'épaisseur	20	m.ca.	35,00 \$	700,00 \$
1,8	Excavation de première classe, incluant disposition hors site (provision)	10	m ³	200,00 \$	2 000,00 \$
	SOUS-TOTAL 1. ORGANISATION DE CHANTIER				106 575,00 \$

2,0 EAU POTABLE

2,1	Enlèvement d'une conduite d'eau potable existante, incluant accessoires (vannes, boîtiers, etc.), désaffectation, enlèvement de structures et des bornes-fontaines, et disposition	1	global	2 500,00 \$	2 500,00 \$
2,2	Conduite d'eau potable en PVC (DR-18), incluant accessoires et raccords - 150 mm de diamètre	105	m.lin	300,00 \$	31 500,00 \$
2,3	Surexcavation de l'assise sur 150 mm, incluant disposition des surplus, pierre nette ou MG-20 et géotextile	30	m.lin	35,00 \$	1 050,00 \$
2,4	Chambre de vanne rectangulaire préfabriquée en béton, incluant accessoires, cadre et tampon ajustable, nivellement et raccords - 1 800 mm x 2 150 mm -	0	unité	- \$	- \$
2,5	Vanne, incluant boîtier et accessoires - 150 mm de diamètre	3	unité	2 750,00 \$	8 250,00 \$
2,6	Vanne de régulation de pression, incluant mécanique de procédé	0	unité	10 000,00 \$	- \$
2,7	Borne-fontaine, incluant vanne, boîtier et raccordement à la conduite principale	2	unité	9 500,00 \$	19 000,00 \$
2,8	Branchement de conduite d'eau potable en cuivre type K mou, incluant enlèvement et disposition du branchement existant, arrêt principal, arrêt de ligne boîte de service, raccordement à la limite de l'emprise - 19 mm de diamètre	8	unité	1 500,00 \$	12 000,00 \$
	Nettoyage, désinfection, essais et mise en opération des conduites d'eau potable	105	m.lin	10,00 \$	1 050,00 \$
2,9	Fourniture, installation, entretien et démantèlement d'un réseau d'alimentation temporaire en eau avec protection incendie, incluant vannes de réduction de pression	1	global	9 500,00 \$	9 500,00 \$
2,11	Services de plombier	1	global	1 500,00 \$	1 500,00 \$
2,11	Raccordement à l'aqueduc existant	3	unité	3 500,00 \$	10 500,00 \$

SOUS-TOTAL 2. EAU POTABLE

96 850,00 \$

3,0	Égout Sanitaire				
3,1	Enlèvement de conduite et de structures existantes, (regards, etc.) incluant disposition hors site	1	global	2 500,00 \$	2 500,00 \$
3,2	Pompage/gestion des eaux sanitaires	1	global	3 500,00 \$	3 500,00 \$
	Conduites d'égout sanitaire incluant accessoires et raccordements - 250 mm de diamètre (PVC DR-35)	110	m.lin	400,00 \$	44 000,00 \$
3,4	Surexcavation de l'assise sur 150 mm, incluant disposition des surplus, pierre nette ou MG-20 et géotextile	30	m.lin	35,00 \$	1 050,00 \$
3,5	Regard d'égout circulaire en béton préfabriqué avec garniture de caoutchouc, incluant raccordements - 1200 mm de dia. avec cadre et couvercle ajustable	3	unité	6 500,00 \$	19 500,00 \$
3,6	Branchement d'égout sanitaire en PVC (DR-28 blanc), incluant enlèvement et disposition du branchement existant, cheminée d'accès et raccordement à la limite de l'emprise - 150 mm de diamètre	10	unité	1 750,00 \$	17 500,00 \$
3,7	Nettoyage, essais et inspection télévisées pour acceptation provisoire	110	m.lin	10,00 \$	1 100,00 \$
	Nettoyage, essais et inspections télévisées pour acceptation définitive	110	m.lin	10,00 \$	1 100,00 \$
	SOUS-TOTAL 3. ÉGOUT SANITAIRE				<u>90 250,00 \$</u>

4,0 ÉGOUT PLUVIAL

4,1	Enlèvement de conduite, de ponceau ou de structures existantes (regards, puisards, etc.) incluant disposition	1	global	2 500,00 \$	2 500,00 \$
4,2	Conduite d'égout pluvial en PEHD R320, incluant accessoires et raccordements - 375 mm de diamètre PEHD R320	110	m.lin	285,00 \$	31 350,00 \$
4,3	Surexcavation de l'assise sur 150 mm, incluant disposition des surplus, pierre nette ou MG-20 et géotextile	30	m.lin	35,00 \$	1 050,00 \$
4,4	Regard d'égout en béton préfabriqué avec garnitures de caoutchouc - 1 200 mm de dia. avec cadre et couvercle ajust.	2	unité	6 500,00 \$	13 000,00 \$
4,5	Puisard circulaire préfabriqué en béton, incluant dalle de béton, conduite de raccordement et accessoires - 600 mm de diamètre (tête circulaire type P-1) - 600 mm de diamètre (tête type T-2 plat) - 450 mm de diamètre PEHD annelé avec grille et sorties	3 1	unité unité	4 500,00 \$ 4 500,00 \$	13 500,00 \$ 4 500,00 \$
4,6	Mur de tête de ponceau en béton armé, avec grille, de type MT-1	0	unité	2 500,00 \$	- \$
4,7	Reprofilage ou construction de fossé, incluant la disposition des surplus	35	m.lin	50,00 \$	1 750,00 \$
4,8	Reprofilage et construction d'un fossé élargie, en aval du bassin de rétention, incluant régulateur de débit	1	global	5 000,00 \$	5 000,00 \$
4,9	Perré de protection pour l'extrémité de ponceau, incluant l'excavation, nivellement, pierre concassée de calibre 100-200 sur 300 mm d'épaisseur et membrane géotextile	10	t.m.	75,00 \$	750,00 \$
4,1	Ponceau sous la chaussée incluant la réfection de la tranchée et disposition de surplus - 450 mm de diamètre (PEHD R320) - 600 mm de diamètre (PEHD R320)	15 0	m.lin m.lin	350,00 \$ 550,00 \$	5 250,00 \$ - \$
4,11	Excavation, terrassement et mise en forme pour la construction d'un bassin de rétention, incluant régulateur de débit et éléments connexes, empierrement, végétalisation, disposition des surplus, etc.	0	global	200 000,00 \$	_____ \$
4,12	Nettoyage, essais et inspection télévisée pour acceptation provisoire	110	m.lin	10,00 \$	1 100,00 \$
4,13	Nettoyage, essais et inspection télévisée pour				

acceptation définitive

110

m.lin

10,00 \$

1 100,00 \$

SOUS-TOTAL 4. ÉGOUT PLUVIAL

80 850,00 \$

5 FONDATION DE RUE

5,1	Enlèvement ou pulvérisation du pavage existant, incluant disposition hors site	1050	m ²	5,00 \$	5 250,00 \$
5,2	Excavation, remblai, mise en forme, nivellement et compaction de l'infrastructure, incluant disposition hors site des matériaux en surplus	1050	m ²	25,00 \$	26 250,00 \$
5,3	Excavation des matériaux impropres sous la ligne d'infrastructure, incluant géotextile et remblai en MG-112	50	m ²	40,00 \$	2 000,00 \$
5,4	<u>Fourniture et mise en place des fondations granulaires</u>				
	- MG-20 - 200 mm d'épaisseur	1050	m ²	13,25 \$	13 912,50 \$
	- MG-56 - 225 mm d'épaisseur	1050	m ²	15,00 \$	15 750,00 \$
	- MG-112 - 300 mm d'épaisseur	1050	m ²	15,00 \$	15 750,00 \$
5,5	Abat-poussière (1 L/m ²)	0	litres	0,50 \$	- \$
5,6	Rechargement des accotements en MR-7, lors des travaux de la couche unique	120	m.lin.	20,00 \$	2 400,00 \$
5,7	Membrane géotextile type géo-9 pour chaussée	262,5	m ²	3,00 \$	787,50 \$

SOUS-TOTAL 5. FONDATION DE RUE

82 100,00 \$

6 TROTTOIR, BORDURE ET PAVAGE

6,1	Enlèvement de bordure existante, incluant disposition hors site	0	m.lin	15,00 \$	- \$
6,2	Enlèvement de trottoir existant, incluant disposition hors site	145	m ²	25,00 \$	3 625,00 \$
6,3	Pavage couche unique, incluant ajustement des services				
	- ESG-14, PG58H-34, 70 mm d'épaisseur	1050	m ²	28,00 \$	29 400,00 \$
6,4	Bordure de béton de type caniveau modifié 32 MPa, '400 mm de largeur et 400 mm de hauteur	0	m.lin	90,00 \$	- \$
6,5	Bordure de béton 32 Mpa, 200 mm de largeur et 500 mm de hauteur	0	m.lin	85,00 \$	- \$
6,6	Dalot pavé	20	m.lin	50,00 \$	1 000,00 \$
6,7	Trottoir monolithique en béton 32 Mpa	120	m ²	160,00 \$	19 200,00 \$
6,8	Nivellement et nettoyage des services d'utilités publiques				

lors des travaux de pavage et d'aménagement, incluant
coordination

0

unité

2 000,00 \$

- \$

SOUS-TOTAL 6. TROTTOIR. BORDURE ET PAVAGE

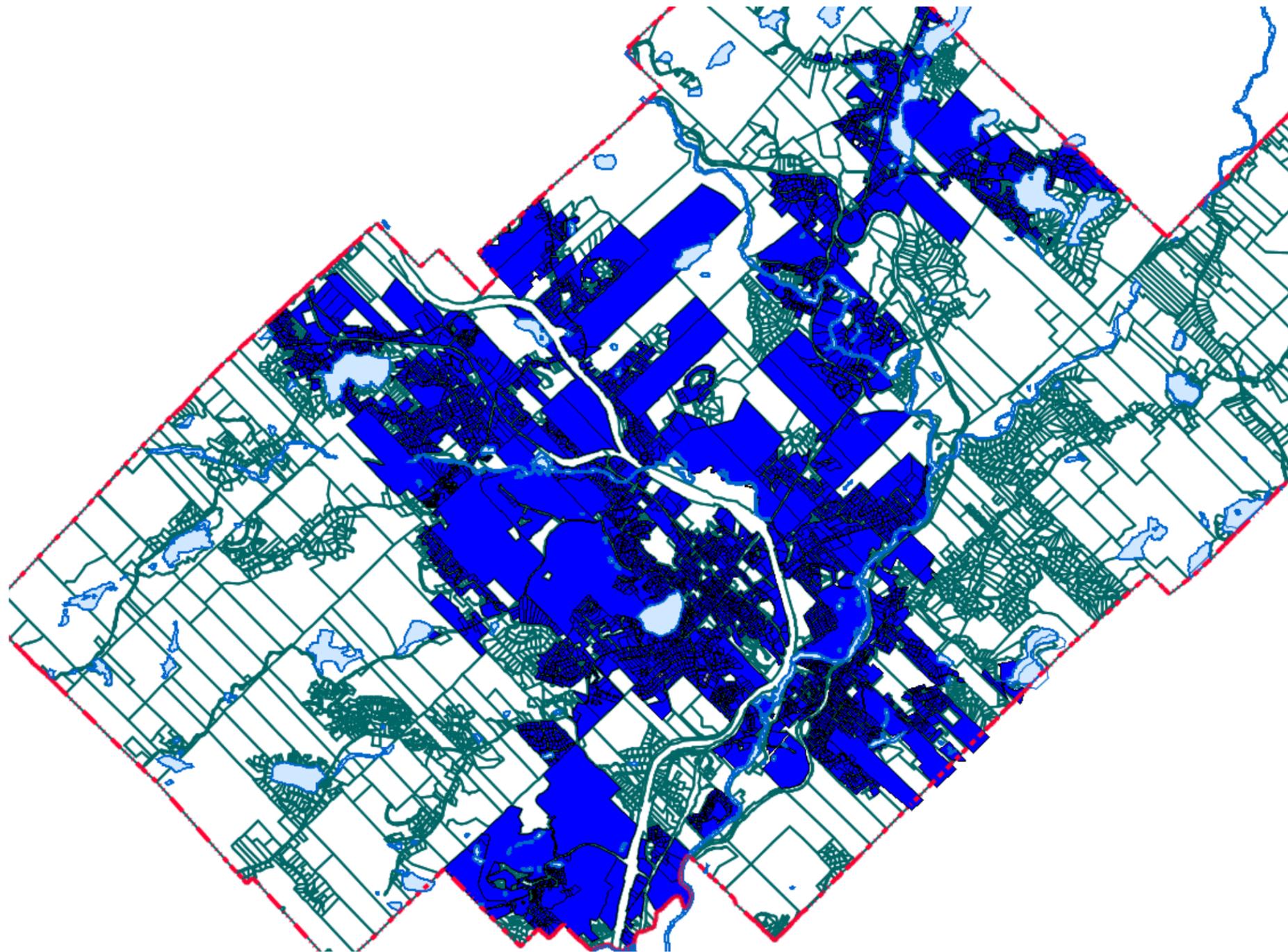
53 225,00 \$

7 AMÉNAGEMENTS

7,1	Aménagements paysagers à protéger et à refaire tel qu'avant les travaux (plantes, fleurs, arbres, arbustes, système d'irrigation, etc.)	1	global	2 500,00 \$	2 500,00 \$
7,2	Engazonnement par plaques, incluant 150 mm de terre végétale	850	m ²	15,00 \$	12 750,00 \$
7,3	Haie de cèdres, 1,8 mètre de hauteur	0	unité	125,00 \$	- \$
7,4	<u>Réfection des entrées privées</u>				
	- Gravier : 300 mm de MG-20	0	m ²	35,00 \$	- \$
	- Pavage : 300 mm MG-20 + 65 mm EB-10C PG 58S-28	85	m ²	70,00 \$	5 950,00 \$
	- Béton : 300 mm de MG-20 + 150 mm béton	10	m ²	160,00 \$	1 600,00 \$
	- Pavé-uni : 300 mm MG-20 + mise en place	0	m ²	150,00 \$	- \$
	<u>Marquage</u>				
7,5	Marquage à l'alkyde	1	global	1 500,00 \$	1 500,00 \$
7,6	Enlèvement de glissière de sécurité en blocs de béton existant de type «Jersey», incluant transport au garage municipal ou disposition hors site sur demande du surveillant	0	m.lin	45,00 \$	- \$
7,7	Enlèvement de glissière de sécurité, incluant disposition hors site	0	m.lin	30,00 \$	- \$
7,8	Glissière de sécurité semi-rigide sur poteau de bois	0	m.lin	100,00 \$	- \$

SOUS-TOTAL 7. AMÉNAGEMENTS

24 300,00 \$



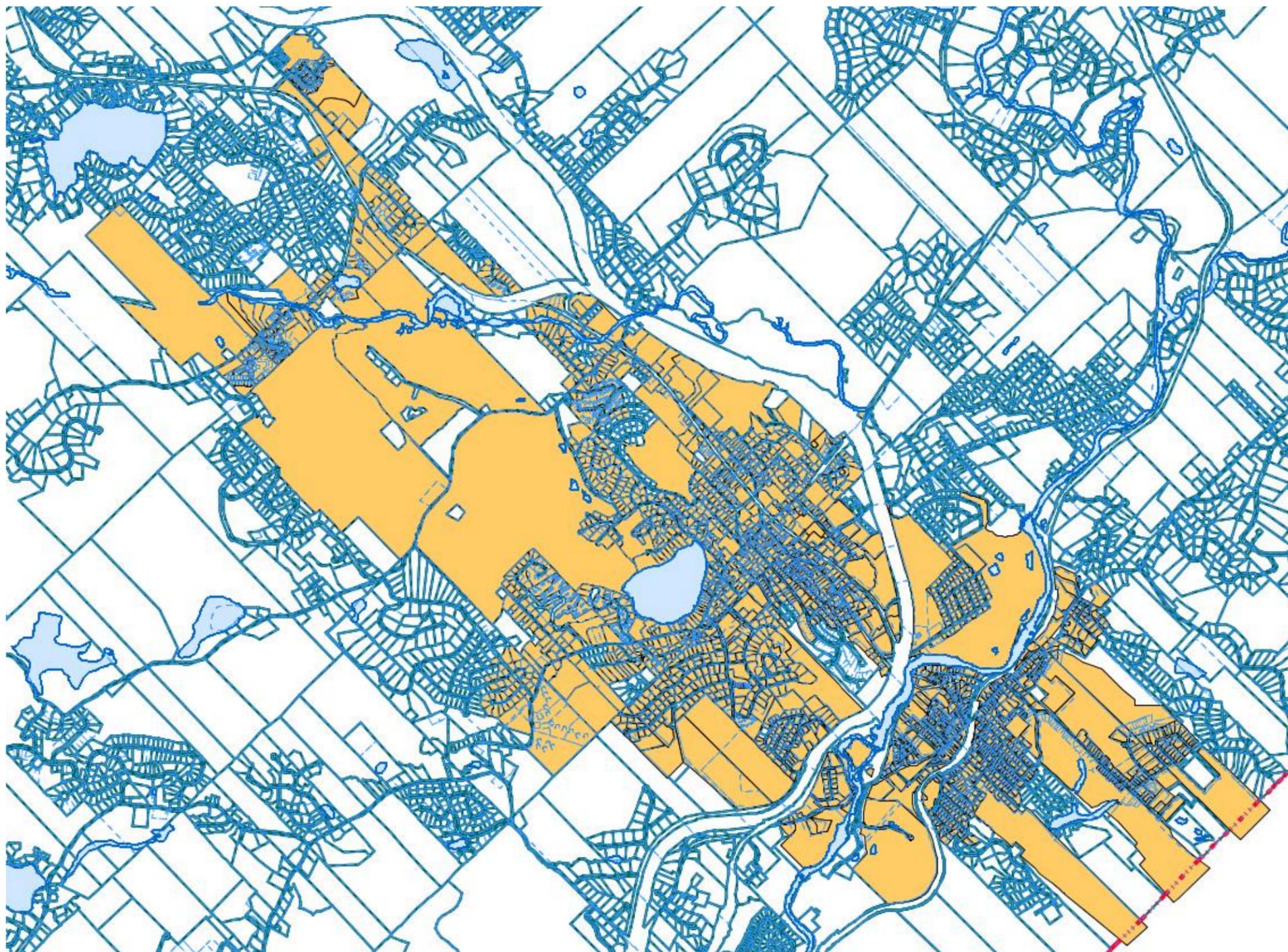
VILLE DE
SAINTE-ADÈLE



BASSIN DE TAXATION-
Réseau d'aqueduc
Ville de Sainte-Adèle 2022

17 novembre 2022

Annexe " C "
RÈGLEMENT 1331



<p>VILLE DE SAINTE-ADÈLE</p>	
<p>BASSIN DE TAXATION- Réseau d'égout sanitaire Ville de Sainte-Adèle 2022</p> <p>17 novembre 2022</p>	
<p>Annexe " D " RÈGLEMENT 1331</p>	